

Acte de candidature

D'UN CANDIDAT SE PRÉSENTANT À UNE ÉLECTION OU À UNE
ÉLECTION PARTIELLE TERRITORIALE

(Conformément à l'article 80 de la *Loi sur les élections et les référendums*
des Territoires du Nord-Ouest)



À DÉPOSER APRÈS LA PUBLICATION DU BREF D'ÉLECTION EN
VERTU DU PARAGRAPHE 82(2) DE LA *LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES*
RÉFÉRENDUMS DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES PARTIES ET VOUS ASSURER QU'ELLES SONT DÛMENT
REPLIES.

Liste de vérification

Partie 1

- J'ai inscrit mon nom et mes coordonnées.

Partie 2

- Si je décide de soumettre une photo numérique, je m'assure qu'elle répond aux normes décrites à la Partie 2.

Élections TNO utilisera votre photo sur son site Web, sur les bulletins de vote officiels et sur une affiche pour présenter les candidats. Si vous ne soumettez pas de photo, un espace vide apparaîtra à côté de votre nom.

Partie 3

- J'ai écrit mon nom sur le modèle de bulletin de vote dans la langue officielle de mon choix et exactement comme je souhaite qu'il apparaisse sur le bulletin de vote.

Remarque : Les agents électoraux ne peuvent pas vous aider à écrire votre nom dans une autre langue.

Partie 4

- Mon agent officiel a indiqué son nom et ses coordonnées dans le présent formulaire, et a signé devant témoin. Si je change d'agent officiel, je dois informer, par écrit, le directeur du scrutin de la circonscription électorale du nom et de l'adresse domiciliaire de mon nouvel agent officiel.

Partie 5

- Mon agent officiel a rempli la partie « Consentement de l'agent officiel » et l'a signée.

Partie 6

- J'ai signé la déclaration.
- Un témoin a signé la déclaration.
- J'ai prêté serment ou fait ma déclaration devant une **personne autorisée** : un commissaire aux serments, un notaire, un agent de la GRC, un juge de paix ou un membre du personnel électoral.
- La personne autorisée a signé la déclaration.
- J'ai rempli l'annexe A, « Renseignements et signatures des électeurs appuyant la mise en candidature », et le témoin a signé la déclaration au bas de la section.
- J'ai remis le cautionnement de 200 \$ au directeur du scrutin. Cette somme peut être versée en espèces, par mandat ou par chèque certifié à l'ordre du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Avis de désistement

Un candidat peut se désister à tout moment avant 17 h le vendredi, 25^e jour précédant le jour du scrutin de l'élection, en remettant personnellement au directeur du scrutin ou à une autre personne autorisée une déclaration relative à son retrait, signée par lui et attestée par deux électeurs qui sont des résidents habituels de la circonscription électorale visée.

PARTIE 1 : Renseignements sur le candidat

Circonscription électorale :

Prénom :

Nom de famille :

Adresse domiciliaire :

Adresse postale :

Téléphone :

Courriel :

PARTIE 2 : Photo du candidat pour le bulletin de vote

1. La photo doit montrer intégralement la tête et les épaules du candidat vues de face et être d'une hauteur et d'une largeur d'au moins 2,54 cm sur 3,81 cm (1 po sur 1½ po). Le candidat ne doit pas avoir la tête couverte, à moins que sa religion ou son état de santé ne l'exige. **La taille de la photo ne doit pas dépasser 5 Mb.**
2. La photo ne figurera sur le bulletin de vote que si elle a été annexée à l'acte de candidature lors de son dépôt auprès du directeur du scrutin avec le cautionnement de 200 \$.

Je soussigné déclare que la photo qui accompagne cet acte de candidature me représente vraiment et a été prise dans les 12 mois précédant la période des mises en candidature. Je consens par ailleurs à ce qu'elle soit utilisée dans le cadre d'activités menées pour renseigner les électeurs.

OU

J'ai choisi de ne pas annexer de photo à mon acte de candidature, et je comprends qu'aucune photo ne sera acceptée lorsque mon acte de candidature aura été déposé.

PARTIE 3 : Nom du candidat à inscrire sur le bulletin de vote

1. Écrivez **CLAIREMENT** votre nom en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu à cet effet comme vous souhaitez qu'il apparaisse sur le bulletin de vote.
2. Vous pouvez écrire votre nom dans l'une des langues officielles des Territoires du Nord-Ouest de votre choix.
3. N'ajoutez PAS de titre ou de préfixe (comme M., M^{me} ou D^r).
4. Vous pouvez inscrire votre prénom, vos initiales ou un surnom couramment utilisé.

Nom de famille	Prénom et autres noms

-----EXEMPLE-----



PARTIE 4 : Renseignements sur l'agent officiel

Prénom :	Nom de famille :
Adresse domiciliaire :	
Adresse postale :	
Numéro de téléphone :	Courriel :
Numéro de téléphone pour la campagne :	Courriel de campagne : <input type="checkbox"/> Même qu'indiqué ci-dessus <small>(sera utilisé pour envoyer toutes les communications électorales)</small>

PARTIE 5 : Consentement de l'agent officiel

Je, _____, déclare connaître les fonctions d'agent officiel et accepte de les exercer conformément à la *Loi sur les élections et les référendums*.

Je comprends que je commencerai à exercer mes fonctions dès que je signerai cette déclaration.

Je comprends que mon nom, mon courriel et mon numéro de téléphone seront affichés sur le site Web d'Élections TNO.

Je comprends que le candidat et moi devons préparer et déposer un rapport financier complet et exact 45 jours ouvrables après la date de l'élection.

Signature de l'agent officiel

Date

Signé à _____, aux TNO, ce ____^e jour de _____ 20____

Signature du témoin

Nom du témoin (en caractères d'imprimerie)

Adresse du témoin

PARTIE 6 : Déclaration du candidat

Un candidat ne peut se présenter que dans une seule circonscription. Si vous posez votre candidature dans plus d'une circonscription, vous serez exclu de l'élection à titre de candidat.

Je soussigné suis la personne déclarant être candidat dans le présent acte de candidature. Je jure ou j'affirme que je suis compétent et que je souhaite être candidat à la prochaine élection des députés de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest dans la **circonscription de** _____ et que :

- ✓ Je suis citoyen canadien;
- ✓ J'ai au moins 18 ans;
- ✓ Je suis résident des Territoires du Nord-Ouest depuis au moins un an;
- ✓ Je ne suis le juge d'AUCUN tribunal, autre que le Bureau de la citoyenneté;
- ✓ Je ne suis PAS un membre du personnel électoral;
- ✓ Je ne suis PAS un député de la Chambre des communes, un membre du Sénat ou un député de l'Assemblée législative d'une province ou d'un autre territoire;
- ✓ Je ne suis PAS actuellement incarcéré par suite d'une déclaration de culpabilité relative à un crime;
- ✓ Je n'ai PAS commis d'infraction électorale au Canada au cours des cinq dernières années;
- ✓ Je désigne la personne nommée à la **Partie 4** comme mon agent officiel;
- ✓ J'ai passé en revue le Code de conduite de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest et les exigences relatives aux conflits d'intérêts en vertu de la partie 3 de la *Loi sur l'Assemblée législative et le Conseil exécutif*;
- ✓ Si j'ai joint une photo de moi, il s'agit d'une photo authentique prise au cours des 12 derniers mois;
- ✓ Je comprends que les listes électorales ne peuvent être utilisées qu'à des fins de communication avec les électeurs, et ce, en conformité avec la loi;
- ✓ Je prendrai les mesures appropriées pour protéger la confidentialité des informations personnelles contenues dans les listes;
- ✓ Je ne conserverai pas d'exemplaire des listes électorales et je renverrai ou éliminerai ma copie de façon sûre à la fin de l'élection;
- ✓ Je comprends que je dois déposer un rapport financier avant la fin de la période postélectorale (45 jours ouvrables après le jour du scrutin).

X _____
Signature du candidat

Nom du candidat

X _____
Signature du témoin

Nom du témoin

Adresse du témoin

Juré (ou affirmé) devant moi dans la collectivité

de _____, aux Territoires du Nord-Ouest,

ce _____^e de _____ 20_____.
jour mois année

X _____
Signature de la personne autorisée

Nom de la personne autorisée

Titre

AVERTISSEMENT : SCIEMMENT PRÊTER UN FAUX SERMENT OU FORMULER UNE FAUSSE AFFIRMATION EST UNE INFRACTION PÉNALE GRAVE ET PEUT DONNER LIEU À DES POURSUITES ET À UNE CONDAMNATION EN VERTU DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS.

[Page laissée vide pour impression recto verso]



ANNEXE A

Renseignements et signatures des électeurs appuyant la mise en candidature

1. Vous devez faire signer l'annexe A par au moins 15 personnes appuyant votre candidature.
2. Toutes les personnes appuyant votre candidature doivent signer en présence d'un témoin qui les connaît personnellement pour s'assurer que chacune d'entre elles est :
 - a. Citoyenne canadienne;
 - b. Âgée de 18 ans ou plus au moment de la signature;
 - c. Résidente des Territoires du Nord-Ouest depuis au moins 6 mois;
 - d. Résidente habituelle de la circonscription électorale dans laquelle le candidat a choisi de se présenter.
3. Le candidat peut être le témoin.
4. Le témoin doit également veiller à ce que le nom et l'adresse de chaque personne appuyant la candidature soient clairement écrits en caractères d'imprimerie.
5. Une fois l'annexe A signée par une personne appuyant la candidature, le témoin doit apposer ses initiales dans la colonne de droite, à côté de la signature de cette dernière.
6. Le témoin doit aussi écrire son nom et son adresse en caractères d'imprimerie et signer la déclaration au bas de l'annexe A.

Nous soussignés, électeurs de la circonscription électorale nommée à la Partie 1, appuyons la mise en candidature de _____ dans
 ladite circonscription pour l'élection générale territoriale de 2023. (nom du candidat)

	Nom de la personne appuyant la mise en candidature (en caractères d'imprimerie)	Adresse domiciliaire (en caractères d'imprimerie)	Signature de la personne appuyant la mise en candidature	Initiales du témoin
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				

TÉMOIN DES SIGNATURES CI-DESSUS

En tant que témoin, je déclare connaître les personnes ayant signé ci-dessus et être convaincu de leur qualité d'électeur dans la circonscription électorale nommée à la Partie 1.

Nom du témoin	Adresse du témoin	Signature du témoin

Confirmation de candidature officielle**Élection générale territoriale de 2023**

Attendu qu'il a déposé un acte de candidature et un cautionnement qui ont été acceptés conformément au paragraphe 83(2) de la *Loi sur les élections et les référendums* des Territoires du Nord-Ouest,

_____ (nom du candidat)

est maintenant candidat

à l'élection générale territoriale qui aura lieu le mardi 14 novembre 2023 pour la

circonscription électorale de _____ (nom de la circonscription électorale).

Directeur du scrutin

Date

[Page laissée vide pour impression recto verso]



CODE DE CONDUITE POUR LES DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Partie 1 : Énoncé d'engagement

1. En tant que députés de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, nous reconnaissons que nous avons accepté la responsabilité de servir la population des Territoires du Nord-Ouest. Nous recherchons la sagesse, la force, le courage, l'honnêteté et la compassion des gens du Nord, tant de ceux qui ont bâti notre passé que de ceux qui façonnent notre avenir. En tant que législateurs élus pour gouverner les Territoires du Nord-Ouest, nous ferons de notre mieux pour :
 - écouter toutes les voix des Territoires du Nord-Ouest;
 - préserver le savoir traditionnel, les langues et les traditions autochtones des différentes cultures et faire le pont avec les nouveaux modes de vie pour façonner un avenir meilleur pour la population des Territoires du Nord-Ouest;
 - établir des lois, des politiques et des services pour le bien des personnes, des familles et des collectivités;
 - promouvoir l'égalité et l'équité pour tous les résidents des Territoires du Nord-Ouest;
 - distribuer les ressources équitablement;
 - respecter et honorer notre terre et tous ses habitants.

Partie 2 : Principes

2. Les députés doivent agir conformément à la loi et d'une manière qui résistera à l'examen public le plus minutieux, tout en préservant l'intégrité et l'honneur de l'Assemblée législative et de ses députés. Les députés doivent s'assurer que leur conduite ne jette pas le discrédit sur l'intégrité de leur fonction ou de l'Assemblée législative.
3. Les députés doivent traiter les membres du public, le personnel et se traiter mutuellement de façon appropriée et sans harcèlement. Les députés doivent prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que leur milieu de travail est exempt de harcèlement.

4. Les députés doivent s'acquitter de leurs fonctions officielles de façon objective et sans tenir compte de leurs intérêts personnels ou financiers, et organiser leurs affaires personnelles de manière à maintenir la confiance du public.
5. Dans l'exercice de leurs fonctions officielles, les députés doivent utiliser les ressources publiques avec prudence et uniquement aux fins auxquelles elles sont destinées. Les députés de l'Assemblée ne doivent pas utiliser ou permettre l'utilisation de biens ou de services publics à des fins personnelles.
6. Les députés doivent accorder la priorité à leurs fonctions de député sur toutes les autres fonctions et responsabilités qu'ils assument et doivent s'efforcer de remplir leur devoir de représenter efficacement les résidents des Territoires du Nord-Ouest.
7. Les députés doivent prendre les mesures appropriées pour protéger la confidentialité de tout renseignement personnel, renseignement personnel sur la santé ou autre renseignement confidentiel dont ils prennent connaissance.
8. Le présent Code n'est pas conçu pour être exhaustif, et il y aura des occasions où les députés jugeront nécessaire d'adopter des normes de conduite plus strictes afin de protéger l'intérêt public et d'accroître la confiance du public.

Partie 3 : Effet du Code de conduite

9. Le présent Code de conduite reste en vigueur, sauf s'il est modifié ou abrogé par résolution de l'Assemblée législative.